

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

Question??

sly666 / il y a douze années

[Question??](#)

Bonjour à tous, petite question peut-être idiote mais je la pose quand même, voilà je viens de trouver mon bonheur un beau Fal tout beau ma question est la suivante mon modèle 4 arrive bientôt mais j'ai repéré son petit frère allemand le G3 qui me plaît bien aussi, j'aimerais savoir si je peux faire l'acquisition des 2 sur le même modèle 4 ?? ou je dois je pense réintroduire une demande c'est ma 1ère demande en mod 4 donc ?? à savoir que les 2 sont de calibre identique, 2 question voilà les 2 armes ont une position full auto, je peux faire l'acquisition de celles-ci et les faire bloquer par un armurier en semi-auto ?? cordialement, sly666.

Édité 1 fois. La dernière correction date de il y a douze années et a été effectuée par sly666.

lagaffe / il y a douze années

[Re: Question??](#)

pour la question Fal & G3, il te faudra faire faire une 2ème demande de mod 4 un mod 4 par arme, calibre sans importance

pour la question full auto : les armes full auto sont classées prohibées

mais il y a des fortes chances que le Fal tout comme le G3, malgré le fait que la position full existe sur le sélecteur de tir, existe, que les pièces nécessaires n'aient jamais été montées.

C'est le cas de la majorité des Fal vendus en Belgique, NL, lux etc...

sinon si l'arme est réellement encore capable de tirer en full, elle doit être modifiée de manière irréversible et agréée par le banc d'épreuves de Liège

mais si c'est le cas, l'armurier doit **avant** de la vendre la faire modifier et agréer par Liège, il ne peut la vendre avant

et dans ce cas Liège délivrera un certificat de conformité

sly666 / il y a douze années

[Re: Question??](#)

Merci pour tes réponses lagaffe, pour en revenir au Fal c'est un particulier qui le possède en tant que collectionneur donc ?? (toujours en état de tir) je ne peux donc pas l'acheter et le faire modifier moi-même ?? si non je peux me rendre avec le propriétaire avec les documents l'arme etc... en tant que particulier au banc d'épreuves de Liège pour le faire modifier en semi-auto (tarif ??) puis seulement faire l'acquisition ? cordialement, sly666.

Édité 1 fois. La dernière correction date de il y a douze années et a été effectuée par sly666.

lagaffe / il y a douze années

[Re: Question??](#)

Vérifiez d'abord que ce Fal est bien capable de tirer en full !

ce n'est pas parce que le sélecteur de tir a une position full, quelle est opérationnelle, mon Fal a aussi cette position full, mais ne tire pas en full et il est d'origine comme ça

comment le vérifier :

enlever le chargeur

verifier la vacuiter de la chambre

arme pointée dans une direction "safe"

selecteur sur full

manoeuvrer le levier d'armement en tenant la detente enfoncée

si a chaque fois le marteau du percuteur part , il est en full

s'il faut relacher la detente et re appuyer pour faire partir le marteau , il est en semi auto

sinon ton vendeur doit aller a Liege au banc d'epreuve , pour le faire modifier (payant) ,avoir le certif , et alors tu demande ton papier (tu peut le demander avant ,mais ne parle pas de full auto !)

a ce moment la vente est 100% dans la légalité

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.
Document released pursuant to the Access to Information Act.

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.
Document released pursuant to the Access to Information Act.